

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-05-022

PUBLIÉ LE 27 MAI 2021

Sommaire

Préfecture du Cher / Direction de la Citoyenneté

18-2021-05-27-00001 - AP 2021-0527 du 27 05 2021 modificatif 1 - composition commissions de contrôle des listes électorales communes de l'arrondissement de VIERZON (1 page)	Page 3
18-2021-05-27-00002 - AP 2021-0527 du 27 05 2021 modificatif 2 - annexe composition commissions de contrôle des listes électorales communes de l'arrondissement de VIERZON (3 pages)	Page 5
18-2021-05-27-00003 - Arrêté préfectoral n° 2021-0535 du 27 mai 2021 portant dérogation à la règle du repos dominical (VAL DE BERRY) (2 pages)	Page 9

Préfecture du Cher

18-2021-05-27-00001

AP 2021-0527 du 27 05 2021 modificatif 1 -
composition commissions de contrôle des listes
électorales communes de l'arrondissement de
VIERZON

Arrêté préfectoral n° 2021-0527 du 27 mai 2021
modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle
dans les communes de l'arrondissement de Vierzon

La Sous-Préfète de Vierzon

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret du 16 septembre 2020 portant nomination de Mme Nathalie LENSKI, Sous-Préfète de Vierzon ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-0106 du 11 février 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Vierzon ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire et de contrôler la régularité des listes électorales ;

Considérant la modification à apporter dans la désignation des membres de la commission de contrôle de Berry-Bouy ;

ARRÊTE

Article 1er : Il est institué dans chaque commune de l'arrondissement de Vierzon une commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre (refus d'inscription, radiation) et de contrôler la régularité des listes électorales.

Article 2 : Les membres des commissions de contrôle citées à l'article 1er sont nommés conformément au tableau annexé ci-après.

Article 3 : Les membres de la commission de contrôle sont désignés pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 4 : La commission de contrôle se réunit préalablement à chaque scrutin, entre les 24^e et 21^e jours avant celui-ci, ou les années sans scrutin, au moins une fois par an.

Article 5 : La sous-préfète de Vierzon et les maires des communes de l'arrondissement de Vierzon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

La Sous-Préfète de Vierzon,

Signé : Nathalie LENSKI

NOTICE DE RECOURS

Les recours suivants ne font pas obstacle à l'exécution de la décision

GRACIEUX :	Vous adressez votre demande à la préfecture avec vos arguments. Si la préfecture ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite). **
HIÉRARCHIQUE :	Vous adressez votre demande au ministère de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques. Si le ministère ne vous répond pas dans un délai de 2 mois après l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite). ***
CONTENTIEUX :	Vous adressez votre demande, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision au tribunal administratif d'ORLEANS (28, rue de la Bretonnerie). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr . ****
SUCCESSIF :	Si vous souhaitez introduire d'abord un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement porter l'affaire au contentieux, vous devrez veiller à ce que le premier recours ait été introduit dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision. Votre recours contentieux devra intervenir alors dans les deux mois de la décision explicite ou implicite de l'administration.

Préfecture du Cher

18-2021-05-27-00002

AP 2021-0527 du 27 05 2021 modificatif 2 -
annexe composition commissions de contrôle
des listes électorales communes de
l'arrondissement de VIERZON

Communes de l'arrondissement de VIERZON

Modification apportée	COD INSEE	COMMUNE	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
	18005	Allouis	Mme DORÉ Elisabeth	Titulaire : Mme PASECKI née JOLY Jeannine Suppléante : Mme VILLEMONT née PICARD Jacqueline	Titulaire : Mme VIVIER née VERGEAT Mireille Suppléante : Mme DELAPORTE née FERRAND Joëlle
	18011	Argent-sur-Sauldre	Mme CASSIER Anne Mme RAFIGNAT Annette M. GIRAUD Denis M. VILAIN Pascal Mme MAMAN Anne		
	18015	Aubigny-sur-Nère	Mme DOGET Catherine M. CHESNE François Mme GELOTTE Françoise M. FAURE Philippe M. BUOLET-BENAC Emmanuel		
Modif. Conseiller municipal	18028	Berry-Bouy	M. MATHAULT Bernard	Titulaire : Mme PORTIER née SCHOTTE Monique Suppléant : M. LEHOURET Jérôme	Titulaire : M. LHEUREUX Gérard Suppléante : Mme VANDEWALLE née BOITON Annick
	18030	Blancafort	M. CERVEAU Alexandre M. LEBRUN Patrick Mme JOLIVET-DARCHY Christine Mme POURON Stéphanie M. BATTAGLINI Florian		
	18036	Brinay	M. BURET Frédéric	Titulaire : Mme BARDON née GUYOT Anne Marie Suppléante : Mme MAUGIRON née BONNOT Martine	Titulaire : M. PORTIER Jean-Maxime Suppléante : Mme FLEURET née GALON Christelle
	18037	Brinon-sur-Sauldre	M. CHEVALIER Guillaume	Titulaire : M. VARANNE Jean-Jacques Suppléante : Mme DUBÉ née MILLET Chantal	Titulaire : M. BOURDON Jean-Marie Suppléant : M. JACQUES Marc
	18044	Cerbois	Mme BOURSIER Monique	Titulaire : M. GROUSELLE Philippe Suppléant : M. RIVIERE Fabien	Titulaire : M. BISSIERE Albéric Suppléant : Mme FOUCAT née PLETU Catherine
	18047	La Chapelle-d'Angillon	M. DESCAMPS Denis	Titulaire : Mme GAUDRY née HERMANN Jocelyne Suppléante : Mme CHELOT née de SANDE Vincente	Titulaire : M. GRON Christophe Suppléant : M. BURETTE Jean-Christophe
	18064	Chéry	Mme BOISSAT Aurélie	Titulaire : M. GUILLIER Sylvain Suppléante : Mme LE BLEVEC née BEGUIN Catherine	Titulaire : M. BAILLY Michel Suppléante : Mme PRELY née BERTHET Isabelle
	18067	Clémont	M. BIDAULT Philippe	Titulaire : Mme BEAULANDE née RIFFET Sabine Suppléante : Mme FAGUET née MARTINET Annie	Titulaire : Mme GUILLON Sylvie Suppléant : M. BARGE Alain
	18085	Dampierre-en-Graçay	M. LE JOSSEC Jean-François	Titulaire : M. ROUSSET Robert Suppléante : Mme DIEPVENS née SALLE Solange	Titulaire : M. MOURET Jean-Marc Suppléante : Mme FERRANDIZ née BOUET Annie
	18088	Ennordres	Mme VALLIER Claire	Titulaire : M. LAVERDURE André Suppléant : M. BACOT Philippe	Titulaire : M. BLANCHARD Gilles Suppléant : M. DESANDE Florent
	18096	Foëcy	M. ROBIN Dominique	Titulaire : M. ARDONCEAU Christian Suppléante : Mme BAZIN née DOUSSET Danielle	Titulaire : M. SABARD Jean-Luc Suppléante : Mme GOZARD Raymonde
	18100	Genouilly	M. BAERT Pierre	Titulaire : M. BOULENGIER Nicolas Suppléant : M. CHARFOULAULT Michel	Titulaire : M. BENON Sébastien Suppléant : M. CAPLAN Jean-Marie

Communes de l'arrondissement de VIERZON

Modification apportée	COD INSEE	COMMUNE	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
	18103	Graçay	M. ARCHAMBAULT Michel Mme BERTHET Chantal Mme TROÏTZKY Catherine M. MORNET-GREGOIRE Pascal Mme BOURDEAU Laure		
	18115	Ivoy-le-Pré	Mme DORLEANS Marie-Claude	Titulaire : Mme SENLY née VANNIER Myriam Suppléante : Mme ROBERT Marlène	Titulaire : M. BARBERI Daniel Suppléant : M. THOMAS Georges
	18124	Lazenay	M. AUJARD Damien	Titulaire : Mme DESSEREY née VILLIERS Laurence Suppléant : M. AUJARD Bernard	Titulaire : M. JOLY Jean-Michel Suppléante : Mme LAIZE née ROGER Marie-Christine
	18128	Limeux	Titulaire : Mme DELAGE Elodie Suppléant : M. PILORGET Franck	Titulaire : M. JANSSEN Philippe Suppléant : M. NEDELEC Jacques	Titulaire : M. AUGER Jean-Luc Suppléant : Mme KLOSEK née SAZERAT Brigitte
	18134	Lury-sur-Arnon	Mme TIVRIER Aude	Titulaire : M. DUBOIS Christophe Suppléant : M. CHAUMEAU Benoît	Titulaire : Mme HAGUENIER née HOCQUELET Roselyne Suppléant : M. PARENT Patrick
	18140	Massay	Mme BERGER Chantal M. TOUBOUL Didier M. CHIPAUX Louis Mme MERCEY Yvette M. LEPLAT Michel		
	18141	Mehun-sur-Yèvre	M. MEUNIER Bruno Mme THIAULT Fabienne M. GRANGETAS Christophe M. DEBROYE Philippe Mme DUFOURT Corinne		
	18147	Ménétréol-sur-Sauldre	Mme BRETON Delphine	Titulaire : Mme LABORDE Marie-Christine Suppléante : Mme ROBIN née BAUDON Edwige	Titulaire : M. ROBIN Gérard Suppléant : M. DESCHAMPS Philippe
	18148	Méreau	M. DANCHOT Valentin	Titulaire : M. CIRET Benoît Suppléant : M. PETIT Jean-Marc	Titulaire : Mme FOUGERE née CALVO Micheline Suppléant : M. HARDY Cyril
	18149	Méry-ès-Bois	M. HABERT Matthieu	Titulaire : Mme BOUTEILLE née COLINEAU Sandrine Suppléant : Mme BAILBY née PAUL HAZARD Catherine	Titulaire : M. CLEMENT Bernard Suppléant : M. GUILLON Joël
	18150	Méry-sur-Cher	Mme DAGOUSSET Betty	Titulaire : M. NISSERON Jean-Claude Suppléante : Mme LAMOUREUX née MOREAU Annie	Titulaire : Mme LE BOURLOT née PERINET Bernadette Suppléante : Mme FIETTE née DHUIQUE-MAYER Solange
	18159	Nançay	M. BAILLY Alain	Titulaire : M. ROUSSEL Jean-Philippe Suppléant : M. JOUBERT Claude	Titulaire : M. GIRARD Patrick Suppléant : M. GARNIER Régis
	18165	Neuvy-sur-Barangeon	Mme CAMUS veuve CASSARD Marie-Pierre M. DELAIGUES François Mme JAUBERT Catherine Mme JENNEAU née DUBOIS Ghislaine M. BEDIN Pascal		

Communes de l'arrondissement de VIERZON

Modification apportée	COD INSEE	COMMUNE	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
	18167	Nohant-en-Graçay	Mme BOUQUET Isabelle	Titulaire : Mme BONNIVIN Valérie Suppléante : Mme PINEAU née PENRU Céline	Titulaire : Mme BELABBACI née JUSSEYRAND Nicole Suppléante : Mme LEFEBVRE née BEULAY Isabelle
	18170	Oizon	Mme RECKINGER Marie-Christine	Titulaire : M. RAFFESTIN Lucien Suppléante : Mme BAUDOUX née MORIN Nicole	Titulaire : M. ARETTAUD Alain Suppléant : —
	18185	Presly	M. BEDET Sébastien	Titulaire : Mme BAILLERGEANT née FOUCREAU Daniel Suppléant : M. JEANNIOT Alain	Titulaire : M. BEDET Yves Suppléante : Mme PIGNY née FLEURISSON Nicole
	18186	Preuilly	M. SAINT-JOANIS Stéphane	Titulaire : M. FONTAINE Daniel Suppléant : M. COURSIMAULT Guy	Titulaire : M. PAYEN Alain Suppléante : Mme MAGNOUX Elisa
	18190	Quincy	M. BELLOT Patrick	Titulaire : M. GUILLON Alexis Suppléante : Mme CALVET née GACOIN Christine	Titulaire : M. SIRE Jean-Marie Suppléant : M. JABAUD Philippe
	18210	Saint-Georges-sur-la-Prée	M. BOUCHARD Hervé	Titulaire : M. PACARY Christophe Suppléante : Mme HENAULT née VILOTTE Sophie	Titulaire : M. SAGE Raphaël Suppléant : M. LEROY Marcel
	18214	Saint-Hilaire-de-Court	M. TOUPET Eric	Titulaire : M. PARAT Joël Suppléant : M. GIBERT Alain	Titulaire : M. ROUSSEAU Philippe Suppléante : Mme BRETON née TALBOT Virginie
	18219	Saint-Laurent	M. URSAT Christian	Titulaire : M. GUILLEMIN Noël Suppléante : Mme JILLIOcq née CHOLLET Mariannick	Titulaire : M. CONRATTE François Suppléant : M. DEBOURNOUX Jean-Pierre
	18227	Sainte-Montaine	Mme KUBICKÉ Michelle	Titulaire : Mme CARO née RIDEAU Monique Suppléant : M. GRIMAULT Jean-Bernard	Titulaire : Mme TINAT née DEBARRE Marie-Annette Suppléant : Mme MALLERON née JUBLOT Josette
	18228	Saint-Outrille	Titulaire : Mme LECROcq Catherine Suppléant : M. DROGUET Morgan	Titulaire : M. CARRE Gilbert Suppléant : M. LEMARIE Nicolas	Titulaire : M. COBOS Jacques Suppléant : M. GUILPAIN Bernard
	18237	Sainte-Thorette	Mme THONNIET Madeleine	Titulaire : M. BRESSON Jacky Suppléant : M. DUPLAIX René	Titulaire : Mme CHOTARD née SIMONET Brigitte Suppléant : Mme DOS REIS née REDON Nadine
	18263	Thénioux	M. BLANCHET Fabien	Titulaire : M. SOBLAHOVSKY Alain Suppléant : —	Titulaire : M. GAUTRAT Gilles Suppléant : M. PIETU Paul
	18279	Vierzon	Titulaire : Mme OLLIVIER Corinne Suppléant : M. BERNAGOUT Fabien Titulaire : Mme KAOUES Djamila Suppléante : Mme MILLERIOUX Céline Titulaire : M. DUPIN Frédéric Suppléante : Mme RENARD Monique Titulaire : Mme BIAVA-MARTINETTO Aude Suppléant : M. LATESSA Pascal Titulaire : Mme GRISON Mary-Claude		
	18281	Vignoux-sur-Barangeon	M. BRUNET Dominique Mme DESGUIN Pascale Mme LAPORTE née QUATREDENIERS Christine M. MOTRET Marc Mme TORCHY Corinne		
	18290	Vouzeron	Mme BANDERIER Patricia	Titulaire : Mme HARKET née ANGOT Isabelle Suppléant : M. DAVID Daniel	Titulaire : M. SALLÉ Dominique Suppléant : —

Légende :

	Communes de + 1000 habitants avec 2 ou 3 listes aux élections municipales de 2020
	Communes de + 1000 habitants avec 1 seule liste aux élections municipales de 2020
	Communes de – 1000 habitants

Préfecture du Cher

18-2021-05-27-00003

Arrêté préfectoral n° 2021-0535 du 27 mai 2021
portant dérogation à la règle du repos dominical
(VAL DE BERRY)



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
Bureau de la réglementation
générale et des élections**

**ARRÊTÉ n° 2021-0535 du 27 mai 2021
portant dérogation à la règle du repos dominical**

Le préfet du Cher,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du travail, notamment ses articles L.3132-1 à L.3132-3, L.3132-20 à L.3132-23, L.3132-25-3 à L.3132-25-4 ;

Vu les dispositions de l'article L.3132-21 du code du travail qui prévoient que les autorisations prévues à l'article L. 3132-20 sont accordées après avis des conseils municipaux et, le cas échéant, des organes délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les communes sont membres, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat, ainsi que des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés intéressées des communes ;

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article L.3132-21 du code du travail qui prévoient qu'en cas d'urgence dûment justifiée et lorsque le nombre de dimanches pour lesquels l'autorisation prévue à l'article L. 3132-20 n'excède pas trois, les avis préalables mentionnés au premier alinéa de l'article L. 3132-21 ne sont pas requis ;

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER en qualité de Préfet du Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-31 du 14 janvier 2021 accordant délégation de signature à madame Régine LEDUC, secrétaire générale de la préfecture du Cher, sous-préfète chargée de l'arrondissement de Bourges ;

Vu l'arrêté du maire de Bourges en date du 4 mai 2021 instaurant un périmètre de sécurité le dimanche 30 mai 2021 dans lequel toute circulation de piétons ou de véhicules, hors personnels autorisés et véhicules, est interdite à l'occasion des travaux de démolition par foudroyage des tours du Grand Meaulnes à Bourges ;

Vu la demande de dérogation au repos dominical en date du 20 mai 2021 de l'Office Public de l'Habitat du Cher - Val de Berry sis 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges (18000) pour le dimanche 30 mai 2021 en vue de participer à l'évacuation de la population hors du périmètre de sécurité, et d'accompagner les entreprises et les autorités qui participent aux opérations de démolition des tours du Grand Meaulnes à Bourges ;

Considérant la nécessité de participer à l'évacuation des riverains hors du périmètre de sécurité et d'accompagner les entreprises et autorités qui interviennent dans les opérations de démolition par foudroyage des tours du Grand Meaulnes ;

Considérant que la dérogation au repos dominical est dûment justifiée ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Cher,

ARRÊTE:

Article 1^{er} : L'Office Public de l'Habitat du Cher - Val de Berry est autorisé à bénéficier de la dérogation au repos dominical le dimanche 30 mai 2021 en vue de participer à l'évacuation de la population hors du périmètre de sécurité, et d'accompagner les entreprises et les autorités qui participent aux opérations de démolition des tours du Grand Meaulnes à Bourges.

Article 2 : Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur pourront travailler le dimanche. Le refus d'un salarié de travailler le dimanche ne constitue ni une faute, ni un motif de licenciement, ni faire l'objet d'une mesure discriminatoire dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail.

Article 3 : Sauf dispositions prévues par accord collectif, chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps. Le repos compensateur doit être accordé soit collectivement, soit par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos. Si le repos dominical est supprimé un dimanche précédant une fête légale, le repos compensateur est donné le jour de cette fête. Aussi, l'accord de chaque salarié devra être requis pour travailler les dimanches concernés.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet (Direction de la citoyenneté - Bureau de la réglementation générale et des élections – Place Marcel Plaisant – 18000 BOURGES) ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion - 127, rue de Grenelle - 75007 PARIS 07 ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télécours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La secrétaire générale de la Préfecture, le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cher et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Signé : Régine LEDUC